

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-13 : FIN_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation :	909,00 €		
Reversement excédent du budget annexe vers le budget principal :	0,25 €		€
Stocks de terrains aménagés au 01/01/2022	443 277,26 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022 :	444 186,26 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	259,00 €	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	259,00 €
TOTAL DF	444 445,51 €	TOTAL RF	444 445,26 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est déficitaire de 0,25 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (0,25 €), la section de fonctionnement dégage un **résultat nul**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022	444 186,26 €	Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2022 :	443 277,26 €
		Avance remboursable du budget principal :	909,00 €
TOTAL DI	444 186,26 €	TOTAL RI	444 186,26 €

La section d'investissement laisse apparaître un **résultat nul**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats cumulés étant nuls, aucun résultat ne peut être affecté.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER



Le Président,
 Gérard LEGUAY